

*Questions orales***LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE****LE RETARD DANS LE VERSEMENT DE LA PAYE AUX EMPLOYÉS DE PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement va lancer un certain nombre de nouveaux programmes de création d'emplois, mais je veux dire au ministre qu'il y a des milliers de personnes en Colombie-Britannique seulement qui travaillent dans le cadre de ces programmes et qui commencent à se demander pourquoi elles doivent endurer des températures au-dessous de zéro, la neige et la pluie et ne pas être payées pendant des semaines, alors que d'autres personnes sont assises bien à l'abri chez elles et touchent des prestations. Est-ce ainsi que l'on récompense l'esprit d'initiative?

L'automne dernier, à l'instar de mon collègue, le député de Winnipeg-St. James et d'autres députés, j'ai signalé au gouvernement ces problèmes et proposé certaines mesures. A cette époque-là, quelques améliorations mineures ont été apportées mais, depuis lors, les problèmes relatifs au versement de la paye de ces employés se sont aggravés plus que jamais. Quelque 4,000 chèques destinés à des personnes bénéficiant du Programme de création d'emplois provisoires n'ont pas encore été expédiés par le centre de rémunération de la Commission d'assurance-chômage de Vancouver. Les employés de Parkoville, Campbell River, Salmo, Kaslo et d'autres endroits de la Colombie-Britannique éprouvent des difficultés. Nous voulons des mesures concrètes.

Les mesures correctrices prises par le ministre n'ont pas donné de bons résultats. Quelles nouvelles mesures entend-il prendre? Quel nouveau système entend-il instaurer? Que va-t-il faire pour rattraper ce retard dans l'émission des chèques avant que la CAC s'enlise encore davantage dans de nouveaux programmes de création d'emplois opportuns, qui ne pourront fonctionner autrement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis heureux de noter que le député est en faveur des mesures que nous avons prises en vue de la création d'emplois. Je ferai certainement l'impossible pour remédier aux problèmes qu'il a soulevés à propos de l'administration.

Je tiens à signaler au député qu'une partie de nos problèmes est attribuable au succès du programme. Les programmes en vertu de l'article 38 donnent de l'emploi à près de 9,000 personnes, plus particulièrement dans les régions rurales de la Colombie-Britannique. Ces personnes doivent être payées par la Commission d'assurance-chômage, et les chèques sont actuellement établis à la main.

Nous accélérons la mise en œuvre d'un système informatisé en ligne pour le traitement des chèques émis par la Commission d'assurance-chômage en Colombie-Britannique et nous espérons que ce système sera en place d'ici février. Cela signifiera que nous n'aurons plus à utiliser la méthode manuelle qui est plus lente et plus compliquée. Le traitement des chèques sera plus facile grâce à l'ordinateur.

M. Kristiansen: Madame le Président, avant-hier, un représentant du gouvernement a déclaré ce qui suit durant le débat d'ajournement à propos du programme de création d'emplois provisoires: «Le programme suscite de plus en plus d'intérêt

depuis que les pépins qui accompagnent normalement l'institution d'un programme ont été supprimés.» C'est ce que le secrétaire parlementaire a affirmé lundi après-midi.

Mme le Président: A l'ordre. Le député a pris deux minutes pour poser sa première question. Je ne peux lui accorder maintenant que trente secondes.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ENQUÊTER PERSONNELLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, les faits ne semblent pas concorder avec leur perception de la réalité. Le ministre consent-il à m'accompagner ou à se rendre avec d'autres députés en Colombie-Britannique où il pourra s'entretenir avec ses propres collaborateurs et des prestataires de l'assurance-chômage et voir quelle est réellement la situation et si ses solutions sont vraiment efficaces?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député de son invitation et d'avoir proposé de m'accompagner. Je dois lui dire que j'étais en Colombie-Britannique la semaine dernière et je me suis entretenu précisément de cette question avec mes collaborateurs. Nous avons pris les dispositions que nous venons d'annoncer pour remédier à la situation. Je pense que nous avons épargné aux contribuables le coût d'un autre voyage en Colombie-Britannique. Je resterai plutôt ici pour m'occuper d'autres programmes.

* * *

LES CHEMINS DE FER**LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE SI LES VERSEMENTS SERONT LIÉS AU RENDEMENT**

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu de la formule que le ministre des Transports a annoncée hier à Winnipeg et qui permettra aux chemins de fer de tirer plus d'argent du gouvernement et des agriculteurs, et sans peser pour le moment le pour et le contre de cette formule, le premier ministre pourrait-il nous dire si, pour obtenir plus d'argent, les chemins de fer devront respecter certaines normes de rendement? Le cas échéant, ce rendement tiendrait-il compte du volume des marchandises livrées aux ports chaque année? Par ailleurs, si les chemins de fer ne respectaient pas ces normes, toucheraient-ils moins?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je prends note de la question.

M. Malone: Madame le Président, j'aimerais tout autant que le premier ministre tienne plutôt cette question pour une instance de ma part.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI AUTORISANT LES CHANGEMENTS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Tant que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau était en vigueur, qu'il ait été juste ou non, madame le Président, il constituait en quelque sorte un élément sûr pour les agriculteurs. Pourrais-je demander au premier ministre si, au moment de modifier le tarif, on procédera en conformité de la loi et non pas au moyen d'un décret du conseil, et si l'on adoptera un tarif fixe ou une formule dont les variables seront connues, de façon à rassurer les agriculteurs et à leur permettre de prévoir leurs frais de transport?